

L'intersyndicale

à

CGT - FO - FSU - SUD

M. Mesquida, Président du conseil
départemental de l'Hérault

Mme Morère, vice-présidente du conseil
départemental de l'Hérault

Monsieur Perrissin , DGS

Madame Noël, DGA-RH

Monsieur le Président,
Madame la vice-Présidente en charge du personnel,
Monsieur le Directeur Général des Services,
Madame la DGA- RH,

Si nous prenons acte du dernier mail reçu le 26/03 qui nous apporte des précisions et des informations quant aux dispositions mises en place dans ce contexte inédit, nous ne trouvons pas acceptable d'avoir écarté les organisations syndicales, représentation légitime des agents de la collectivité, des processus de décisions et d'informations sur la crise que nous traversons.

Comme vous avez pu vous en rendre compte, malgré cette mise à l'écart, nous sommes restés mobilisés y compris syndicalement, soucieux de vouloir contribuer aux réflexions et actions mises en place.

Aussi nous restons toujours ouverts à toutes formes d'échanges avec vous. Nous sommes également pour beaucoup mobilisés professionnellement en télétravail et/ou en présentiel sur le terrain, mais aussi en lien et à l'écoute des agents.

Dans cette période difficile, leurs interpellations et questionnements sont nombreux et alimentent notre réflexion qu'il est évident pour nous de partager avec vous.

Si nous ne manquerons pas d'en faire un bilan et de tirer toutes les conséquences en matière de dialogue social à l'issue de cette crise, il nous paraît important que vous répondiez dans les plus brefs délais aux éléments ci-dessous en lien avec le dernier état de situation connu par nos organisations :

Tout d'abord il nous paraît indispensable que les agents et leurs intérêts soient représentés en cellule de crise. Il convient donc de valider la présence du Secrétariat du CHS CT (ou de membres de cette instance). Le minimum aurait été d'avoir accès aux comptes rendus de ce groupe et aux prises de décisions avant leurs applications afin qu'elles soient éventuellement expliquées et le cas échéant discutées comme le réaffirme la note DGAFP du 31 Mars 2020.

Dans l'immédiat de nombreuses questions et besoins répertoriés appellent des réponses urgentes :

- Nous souhaitons recevoir un point exhaustif sur les moyens de protection mis en place site par site pour les personnes en présentiel et sur les stocks mobilisables et/ou à venir.
- Nous demandons des blouses dès qu'il y a accueil du public ou visite à domicile et, quel que soit le métier, le port du masque (pour protéger également l'utilisateur), des masques à disposition du public, des gants (pour les documents échangés), une solution hydroalcoolique pour les mains et un produit désinfectant EN 14476 pour nettoyer les supports (voiture de service, etc.).
- Nous demandons la possibilité pour chaque agent devant effectuer du présentiel, et qui présenterait les premiers signes de maladie, d'accéder prioritairement au test. Nous demandons à ce que la question des tests, qui va se préciser dans la perspective d'une sortie de confinement, soit clairement discutée pour le personnel assurant les missions essentielles à la continuité du service public.

.../...

- Nous demandons les lettres de cadrages concernant les modalités de distributions de moyens de protection (priorisation, motifs de refus, motifs de distribution en fonction des métiers et missions)

Par ailleurs il nous paraît essentiel, en tant qu'élus du personnel, de disposer d'un état des lieux non nominatif actualisé des agents contaminés, et/ou en suspicion donc en quarantaine, des services impactés et des mesures prises conformément au cadre légal du traitement des données de santé dans le cadre du COVID-19*.

Concernant le service prévention nous demandons :

- un premier bilan des appels à ce service et des sollicitations des agents.
- Nous souhaitons aussi connaître les rôles du préventeur, des assistants de prévention et de la médecine préventive dans cette période de crise.

Pour les ressources humaines nous souhaitons :

- Connaître le niveau d'anticipation des difficultés que créerait un prolongement du confinement : paye des agents, continuité de l'activité des assistants familiaux, reprise de travail progressive de l'ensemble des DGA.
- La situation quant aux versements des subventions aux associations et organismes ainsi que l'octroi de matériels de protection pour leurs salariés en présentiel (MECS, établissements médico-sociaux de l'Hérault, FDEF).
- La situation des non-titulaires ? des stagiaires ? des apprentis ?
- Nous exigeons de pouvoir discuter des questions qui touchent aux congés et aux JTL. En effet quid des congés déjà posés et/ou validés sur la période de confinement, des prévisionnels ? Quelles sont les modalités d'ouverture de droits JTL notamment en référence à la note de la DGAFP ? Une communication aux agents est-elle prévue ?
- Si l'on ne peut considérer que des congés déposés en planning prévisionnel ne peuvent être considérés comme réellement déposés par l'agent nous demandons à ce que les congés déposés dans chronos, y compris déjà validés par l'encadrement, puissent être annulés par l'agent qui ne souhaite pas être en position de congés pendant un confinement, qui n'est pas à proprement parler une période de repos. De la même manière nous demandons à ce que les congés demandés par les agents mobilisés pendant la période de confinement puissent leur être accordés afin qu'ils puissent « couper » avec un quotidien professionnel mêlé à leur quotidien familial. Nous demandons également la garantie sur les modalités de paiement ou de récupération pour les agents habituellement en congés mais amenés à travailler (les ATC) sur les périodes de vacances scolaires.

Sur les plans de continuité d'activité :

- Comment sont répertoriés les agents mobilisables en présentiel ? S'assure-t-on d'avoir écarté tous cas suspect possiblement contagieux ? Et si oui, qui est responsable de ce recensement sachant qu'à ce jour de nombreux agents n'ont aucun retour suite à leur interpellation du service prévention ? Quels sont les critères qui président à la mise en quarantaine d'un agent, d'une équipe (extension au conjoint si agent du CD) ?
- Comment sont répertoriés les agents en télétravail ou en travail à distance et comment sont-ils distingués de ceux en autorisation spéciale d'absence (hors STS-DGASD qui ne bénéficient plus des ASA) qui restent mobilisables, selon l'interpellation de leur hiérarchie, avec leurs équipements personnels et individuels, non sécurisés, ne permettant pas certaines fonctionnalités ? Y-a-t-il un souci d'équipements qui contraint le nombre de télétravailleurs ?

.../...

* « Le traitement des données à caractère personnel concernant la santé est interdit, selon l'article 9 du RGPD. Toutefois, dans le cas du COVID-19, les autorités publiques sont autorisées à traiter les données sur le fondement prévu par l'article 9 (i) du RGPD, lorsque le traitement est nécessaire pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique ».

- Quelles garanties pour l'entretien des locaux effectué par des prestataires extérieurs/en régie notamment sur les sites qui voient s'opérer une rotation d'agents ? Quels sont les protocoles de nettoyage ordonnés ? Les produits mis à dispositions ? Les fréquences et l'organisation en matière de temps de travail pour les agents d'entretien. Comment s'organise le nettoyage des sites non ouverts au public mais dans lesquels des personnels se rendent pour assurer la continuité de service ? Qu'en est-il du nettoyage de véhicules de service qui peuvent servir au transport de différents personnels d'un jour sur l'autre / familles ?

- Quels sont vos premiers retours sur les secteurs où les agents sont mobilisés en présentiels ? Volume d'agents suffisant ? Insuffisant ? Quels sont les critères qui permettent la définition du tour de rôle et des remplacements en cas de maladie ? Quelle anticipation des absences et délais de présence pour mobiliser le cas échéant des professionnels d'autres équipes pour compléter les effectifs venant à manquer ?

- Quelles sont les modalités pour se rendre seul sur son lieu de travail afin de récupérer des dossiers, des éléments... afin d'assurer la continuité d'exercice des missions ?

- Sur la situation particulière des assistants familiaux, nous souhaitons être informés sur la communication des directives données à cette profession par la DEF et sur les articulations avec les équipes enfance. Aussi nous exigeons le maintien du salaire après un arrêt maladie et refusons la simple attribution de l'Indemnité d'Attente.

Concernant le télétravail :

Il est selon nous nécessaire d'adapter l'exigence des tâches en fonction du matériel à disposition de l'agent (ordinateur professionnel avec accès aux logiciels métiers ou matériel personnel et/ou familial)

Concernant l'utilisation de médias personnels (numéro de téléphone privé, adresse mail personnelle parfois sollicité à tort) y-a-t-il eu un recensement des difficultés techniques et matérielles des agents mobilisés dans leur accès aux outils de travail à distance, notamment au moment où on leur annonce, pour certain-es, la fin du statut de « garde d'enfant » ?

Justement, pour le cas particulier de la DGA-SD et des gardes d'enfants :

- Y-a-t-il un travail avec le rectorat pour recenser les places disponibles et faciliter les démarches d'accès pour les agents bénéficiaires au moment où de nombreux établissements sont saturés ?

Nous demandons que les agents puissent toujours bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfant tant qu'ils ne déclarent pas avoir une solution adaptée et effective de garde et être de ce fait mobilisables.

Concernant le RIFSEEP, sur lequel « bizarrement » notre avis a par contre été sollicité, chacune de nos organisations syndicales vous fera part de son positionnement quant à leur éventuelle poursuite du travail relatif à la validation du cahier des charges pour l'appel d'offre.

Pour conclure, si nous regrettons que le dialogue social ait été complètement oublié dès la survenue de cette crise, nous gardons le souci d'apporter une participation constructive afin de traverser cette période difficile pour toutes et tous. Par conséquent nous appelons de nos vœux le retour de réels échanges et d'un dialogue social conforme aux statuts de la fonction publique territoriale, reposant sur la confiance et sur la transparence en toute responsabilité. Aussi nous demandons qu'un PCA concernant les RP et élu(e) s du personnel quant à leur déplacement sur les sites et leur protection sanitaire soit discuté avec les organisations syndicales. Il en va de l'intérêt des agents, de la population et de la continuité des missions de service public qui incombent à notre collectivité.

Veillez recevoir, Messieurs, Mesdames l'expression de notre considération.

B. Karchen



H. Fleury



E. Samson



E. Fontaine

